Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260322-DCM322032026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 22 MARS 2026

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six à 9H00, le conseil municipal de la Commune de Princé, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, par Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire sortant, s'est réuni à la mairie « 9, rue de la mairie» à Princé sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire de la Commune de Princé.

Etaient présents : Monsieur DENOUAULT Jean-Claude – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie – Monsieur BOURGES Emmanuel – Madame JEUSSELIN Guylène – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame TURCAS Colette – Monsieur GUILLOIS Rémy – Madame THOUIN Séverine – Monsieur BERTHIER Patrice – Madame HUET Laura, Membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur SIMON Philippe, absent excusé, a donné pouvoir à Madame HUET Laura

Date de la convocation : 16 mars 2026
Secrétaire de séance : Madame HUET Laura

ORDRE DU JOUR

1° - Installation du conseil municipal
2° - Election du Maire
3° - Fixation du nombre d'adjoints
4° - Election des Adjoints
5° - Lecture de la Charte de l'élu local
6° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
7° - Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
8° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260322-DCM322032026-DE

3° - Fixation du nombre d'adjoints au Maire

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder **30 %** de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.
L'effectif légal du conseil municipal de **Princé** étant de **11** membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de **3.**
Le conseil municipal, par :
ONZE voix POUR,

DÉCIDE de fixer à **3** le nombre d'adjoints au Maire,

AUTORISE Monsieur Jean-Claude DENOUAULT à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 22 mars 2026

Le Maire,
Jean-Claude DENOUAULT

MAIRIE DE PRINCÉ (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,

Laura HUET